

20230509 Mediapart

<https://www.mediapart.fr/journal/france/090523/avant-l-operation-wuambushu-une-pluie-de-retraits-de-titre-de-sejour-s-est-abattue-sur-mayotte>

Avant l'opération Wuambushu, une pluie de retraits de titre de séjour s'est abattue sur Mayotte

Une trentaine d'habitants de Mayotte ont reçu une notification de la préfecture les informant que leur carte de séjour leur serait retirée. Ces derniers ont tous un point commun : avoir utilisé la domiciliation d'un seul et même homme, qui a voulu aider les personnes sans adresse vivant dans un bidonville.

[Nejma Brahim](#)

9 mai 2023 à 16h23

MBaraziMBarazi, Cavani-Sud (Mayotte).— Peu avant « Wuambushu », cela ressemble pour beaucoup à une opération rondement menée. Dès la fin 2022, la préfecture de Mayotte a préparé une série d'arrêtés portant « *retrait de titre de séjour* » et « *obligation de quitter le territoire français* », visant des personnes originaires des Comores et installées à Mayotte depuis de nombreuses années.

Toutes ont un point commun : elles ont fourni, pour leur demande de titre de séjour, une attestation d'hébergement transmise par le même homme, Anrif Mourdi, habitant du bidonville de Mbarazi, dans le quartier de Cavani-Sud (banlieue de Mamoudzou) et élu municipal sous l'étiquette Les Républicains (LR).

« *Quand j'ai reçu ça, c'était le choc. Je n'ai pas su quoi faire, surtout que je travaille* », confie Saïd*, 24 ans. Si son employeur l'apprend, assure-t-il, il sera « *viré* ». « *C'est pas facile, Mayotte...* »

Arrivé sur l'île en 2004 alors qu'il n'avait que dix ans, pour se faire soigner, il a d'abord été hébergé par un oncle, chez qui « *ça ne se passait plus très bien* », avant de déménager pour rejoindre la maison d'Anrif Mourdi, qui se trouve être son oncle par alliance. « *Je crois que la préfecture veut me retirer le titre de séjour parce qu'il a fait des attestations d'hébergement à pas mal de gens. Mais moi, il m'a vraiment hébergé* », lâche-t-il dans un sourire amer.



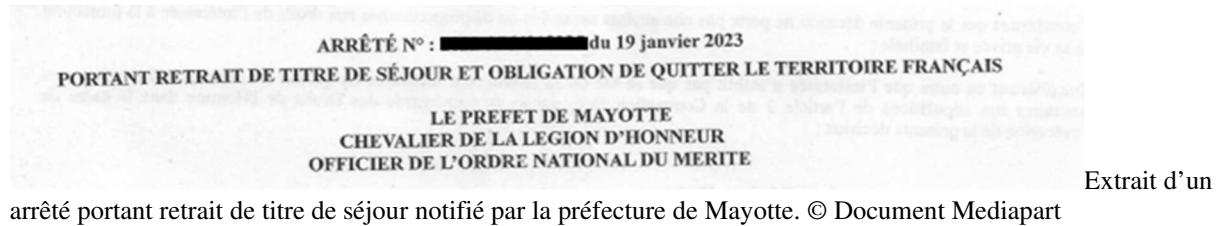
Marjane Ghaem tente de recenser les nouveaux cas de retraits de titres de séjour à MBarazi, le 27 avril 2023.
© Photo Nejma Brahim / Mediapart

Le jeune homme, qui s'est depuis marié et a eu un enfant, a été contrôlé la veille de notre rencontre par la police. « *Ils ont scanné mon titre, ça a fait BIP BIP BIP... J'ai cru qu'ils allaient me ramasser, direction le centre de rétention.* » Il a finalement pu repartir libre.

Plusieurs arrêtés déjà suspendus par le tribunal administratif

Saïd n'a pas encore tout compris, mais l'arrêté de la préfecture visant à lui retirer son titre a été suspendu par le tribunal administratif. Un début de victoire obtenu par l'avocate Marjane Ghaem, spécialisée en droit des étrangers et très active à Mayotte – elle fait aussi partie de la délégation d'avocates en mission d'observation sur l'île, présente au début de l'opération « Wuambushu ».

Dans son ordonnance du 20 avril 2023, que Mediapart a pu consulter, la juge des référés estime que « *le préfet de Mayotte s'est fondé sur le caractère frauduleux de l'obtentio[n] par l'intéressé de ce titre en invoquant le caractère apocryphe de l'attestation d'hébergement* », mais n'a pas établi « *l'intention de l'intéressé de tromper l'administration afin que lui soit délivré le titre de séjour sollicité* ».



Extrait d'un arrêté portant retrait de titre de séjour notifié par la préfecture de Mayotte. © Document Mediapart

Elle ajoute que la justification d'une résidence stable n'entre pas dans les « *conditions à satisfaire pour se voir délivrer un titre de séjour au titre de la vie privée et familiale ou en qualité de parent d'enfant français*

« Ce que pointe la juge est juste, réagit M^e Ghaem. Le justificatif de domicile n'est pas une condition de fond pour obtenir un titre de séjour. Surtout à Mayotte, où il n'y a qu'une préfecture et donc aucun doute sur l'administration responsable de l'examen de la demande. »

À ses yeux, cette pluie de retraits de titres de séjour tombe à point nommé : elle produit encore plus de personnes en situation irrégulière susceptibles d'être expulsées « *pile pour l'opération "Wuambushu"* », qui vise à démanteler une partie des bidonvilles et à éloigner les sans-papiers vers les Comores.

Sollicitée, la préfecture de Mayotte n'a pas répondu à nos questions.

L'hébergeur condamné pour « faux »

L'avocate recense à ce jour au moins trente cas, mais cela pourrait monter « *jusqu'à 90* », soit toutes les personnes visées par la décision du tribunal correctionnel, tombée en décembre dernier, qui condamnait Anrif Mourdi pour « *faux* » à une amende de 10 000 euros, dont 8 000 avec sursis, avec interdiction d'exercer ses droits civiques durant cinq ans.

L'aide au séjour de personnes en situation irrégulière – motif pour lequel l'homme était également poursuivi – n'a pas été retenue. « *Il a été établi, dans le cadre de la procédure, que mon client ne percevait aucune contrepartie financière pour la production de ces attestations d'hébergement* », souligne M^e Ghaem, qui précise que le parquet a fait appel de la décision afin que cette qualification soit retenue.

À Mayotte, l'affaire Anrif Mourdi a défrayé la chronique fin 2022. L'homme a perdu son mandat municipal et a fait les gros titres des médias locaux ; accusé, par Yann Le Bris, procureur de Mayotte, d'entretenir un « *double discours, entre pratiques personnelles et message politique* ».

D'autres l'ont aussi accusé d'avoir usé de son pouvoir d'influence pour obtenir des voix aux élections, alors qu'une majorité des habitant·es du bidonville n'ont pas le droit de vote. « *Les juges ont repris un adage très connu : "La fraude corrompt tout." Mais pour justifier la fraude, il faut montrer qu'il y a intention de frauder dans le but d'obtenir un avantage indu* », ajoute M^e Fanny Sarasqueta, de la délégation d'avocates.



Anturia pourrait perdre son titre de séjour, ce qui impacterait la demande de naturalisation de sa fille Faïla.
© Photo Nejma Brahim / Mediapart

Pour les habitant·es qu'il a aidé·es et son avocate, l'histoire est tout autre. Dans le dédale du bidonville de MBarazi, jeudi 27 avril, Anturia a tenu à se déplacer, malgré ses problèmes de santé, pour rencontrer les avocates venues faire le suivi de sa situation.

Mère de quatre enfants, tous scolarisés à Mayotte, elle souffre de devoir élever son fils handicapé dans un « *banga* » fait de tôle, non adapté à une personne en situation de handicap. Alité et en sous-nutrition, ce dernier aurait déjà dû subir une opération importante mais n'a toujours pas été pris en charge. « *Alors, les médecins sont passés ?* », interroge Stéphanie Lefèvre, une consœur de Marjane Ghaem.

Une adresse pour celles et ceux qui n'en ont pas

L'avocate tente de dérouler le fil des dernières semaines, après qu'elle a alerté une assistante sociale sur son cas. La fille de Faïla, le sourire radieux, arrive à la rescouasse pour aider à traduire du *shimaore* au français. Des médecins de l'Alefpa, organisme spécialisé dans le polyhandicap, sont bien passés le voir. Faïla ne sait pas si son frère sera pris en charge ou « *placé* », ce qui inquiète la famille.

L'adolescente veut faire une demande de naturalisation. Elle peut prétendre à la nationalité française, indique M^e Ghaem, puisqu'elle est née à Mayotte et que sa mère a un titre de séjour depuis 2012 (soit plus de cinq ans, comme l'exige la réglementation à Mayotte). Sauf qu'Anturia a reçu, le 3 février dernier, le fameux courrier de la préfecture l'informant du retrait de son titre « *étranger malade* ».

Comme pour Saïd, l'arrêté de la préfecture a été suspendu le 24 avril *via* une procédure d'urgence en référé. « *Si on n'avait pas fait le recours dans les temps, ça aurait eu des conséquences sur sa demande de naturalisation à elle. Ils veulent empêcher les enfants dont les parents sont concernés de pouvoir accéder à un titre ou à la nationalité française, c'est clairement l'objectif* », estime M^e Ghaem.

Sur la petite place où les habitantes et habitants se sont regroupés en voyant les avocates arriver, face à la petite mosquée, les appels à l'aide fusent.

Les autorités gagnent sur le temps qui court : le temps qu'ils aient Internet, qu'ils trouvent quelqu'un pour écrire en français, qu'ils m'adressent les documents...

Marjane Ghaem, avocate spécialisée en droit des étrangers

Farda, 32 ans, explique vivre à Mayotte depuis l'âge de six mois. Ses frères et sœurs sont français, sa mère a une carte de résidente. « *J'ai étudié ici, j'ai suivi une formation et fait des petits boulot. Mais le 19 janvier, la préfecture m'a envoyé le même courrier qu'aux autres, parce que j'ai utilisé une fausse attestation d'hébergement.* »

Elle dit habiter tout près de chez Anrif, mais sans avoir d'adresse postale pour ses démarches administratives. « *Moi aussi*, avance une autre dame à l'air désespéré, qui tapote nerveusement l'épaule de Marjane Ghaem, comme le font les enfants pour attirer l'attention. *J'ai reçu le courrier de la préfecture, je ne sais pas quoi faire !* »

« *Il faut me mettre tout ça par mail* », répond l'avocate, qui précise aux personnes attroupées près d'elle qu'il « *ne faut surtout pas remettre le titre de séjour à la préfecture* » puisque des

recours sont faits. « *Les autorités gagnent sur le temps qui court : le temps qu'ils aient Internet, qu'ils trouvent quelqu'un pour écrire en français, qu'ils m'adressent les documents... »*

Le « Cédric Herrou local »

Et puis, parfois, les personnes concernées par un retrait de titre ne sont tout bonnement « *pas au courant* », laissant expirer le délai pour formuler un recours. Le plus fou, ironise Fanny Lefèvre, « *c'est qu'ils notifient le retrait à l'adresse de M. Mourdi, alors qu'ils considèrent que c'est une fausse adresse* ».

Bien sûr, Anrif Mourdi n'a pas hébergé toutes les personnes auxquelles il a proposé une domiciliation – il a reconnu, durant la procédure, en avoir proposé près de 130. Dans la maison qu'il occupe depuis 23 ans à Mbarazi, il a hébergé quelques personnes, comme son neveu Saïd ou sa femme.

Notre entourage voulait régulariser sa situation et inscrire les enfants à l'école, et il fallait une adresse pour ça.

Anrif Mourdie

Pour le reste, il dit avoir voulu « *aider des personnes de sa communauté* », dans un contexte où 40 % des habitant·es de l'île vivent dans des cases en tôle, sans eau ni électricité, et n'ont donc pas d'adresse et de justificatif de domicile. « *Beaucoup d'organismes exigent des factures, les personnes ont pris l'habitude de fournir celles des autres. L'attitude de la préfecture démontre une parfaite ignorance du terrain* », déplore M^e Ghaem.



Zanina, épouse d'Anrif Mourdi, a elle aussi reçu le courrier de la préfecture, alors qu'elle vivait effectivement avec son mari. © Photo Nejma Brahim / Mediapart

Pour elle, Anrif Mourdi est un « *Cédric Herrou local* », pourtant « *de droite* ». « *Il est venu pallier les manques de l'État, à savoir l'impossibilité de se loger pour de nombreux habitants*

de Mayotte. Cette condamnation claire d'une action de solidarité a déjà un impact : les gens ont de plus en plus de mal à trouver des adresses. »

L'ancien élu local ne s'attendait pas à d'aussi « lourdes conséquences ». « *Notre entourage voulait régulariser sa situation et inscrire les enfants à l'école, et il fallait une adresse pour ça. Ma condamnation vise à décourager les gens d'aider les autres.* »

Plus étonnant, Zanina, sa femme, a elle aussi reçu un courrier l'informant du retrait de son titre de séjour. Elle a depuis déménagé pour vivre dans une case en tôle sur les hauteurs de Passamaïnty, un quartier en périphérie de Mamoudzou.

À lire aussi [À Mayotte, l'opération « Wuambushu » a très vite montré ses limites](#)
30 avril 2023

Depuis ce courrier, elle vit recluse, dans la peur, consciente qu'un contrôle de police pourrait la mener tout droit vers le centre de rétention pour un renvoi vers les Comores. « *Si je n'ai pas de papiers, que vont devenir mes enfants ?, interroge-t-elle. C'est moi qui les emmène à l'école et à l'hôpital quand ils sont malades.* »

« *Et la police...* », souffle d'une voix fluette sa fille qui, à seulement neuf ans, a déjà conscientisé le risque d'être contrôlée et interpellée par les forces de l'ordre. Anrif Mourdi, désormais au chômage, promet de se battre. Marjane Ghaem veut en faire un dossier aussi emblématique que celui de Cédric Herrou.

Le désormais célèbre agriculteur de la Roya avait, après plusieurs années de batailles judiciaires, réussi à faire consacrer le principe de fraternité au Conseil constitutionnel en 2018, dériminalisant l'aide au séjour et à la circulation des personnes en situation irrégulière, faisant annuler sa condamnation pour « délit de solidarité ».

[Nejma Brahim](#)